

# Rapport d'investigation du coroner

Loi sur les coroners

à l'intention des familles,  
des proches et des organismes  
POUR la protection de LA VIE humaine

concernant le décès de

[REDACTED]

2022-04085

Le présent document constitue  
une version dénominalisée du  
rapport (sans le nom du défunt).  
Celui-ci peut être obtenu dans  
sa version originale, incluant le  
nom du défunt, sur demande  
adressée au Bureau du coroner.

Dre Sarah-Amélie Mercure

<b>BUREAU DU CORONER</b>	
2022-06-09 Date de l'avis	2022-04085 N° de dossier
<b>IDENTITÉ</b>	
██████████ Prénom à la naissance	██████████ Nom à la naissance
22 ans Âge	Féminin Sexe
Québec Municipalité de résidence	Québec Province
	Canada Pays
<b>DÉCÈS</b>	
2022-05-29 Date du décès	Québec Municipalité du décès
Rivière Saint-Charles Lieu du décès	

### IDENTIFICATION DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE

Mme ██████████ a été identifiée à la suite d'une expertise en odontologie réalisée au Laboratoire des sciences judiciaires et de médecine légale à Montréal.

### CIRCONSTANCES DU DÉCÈS

Les circonstances entourant le décès de Mme ██████████ font l'objet d'une enquête du Service de police de la Ville de Québec.

Le 29 mai 2022, Mme ██████████ randonne avec des amis au parc linéaire de la Rivière Saint-Charles. Le groupe marche aux environs de la rivière dans le secteur du parc des Saules. Le niveau et le débit de la rivière sont élevés ce jour-là et son cours est agité de remous en raison des pluies abondantes des derniers jours.

Pendant la randonnée, Mme ██████████ descend au bord de la rivière en empruntant un sentier improvisé. Vers 18 h 7, accroupie sur la partie émergée d'une roche bordant le cours d'eau, elle perd pied et chute accidentellement dans l'eau trouble alors qu'elle ne porte pas de dispositif de flottaison individuel. À cet endroit, la profondeur de la rivière est d'environ trois mètres et sa température est très froide (environ 10 degrés Celsius).

Des témoins voient Mme ██████████ être emportée par le fort courant sur 300 ou 400 mètres, la tête hors de l'eau. Par la suite, elle est perdue de vue et on ne la revoit plus vivante. Elle est rapidement portée disparue.

Un ami de son groupe plonge à l'eau pour lui porter secours et quelqu'un appelle le 9-1-1 en fournissant les renseignements permettant de localiser le lieu de l'événement. Une mission de sauvetage est entreprise sans délai par le Service de police de la Ville de Québec, le Service de protection contre l'incendie de Québec et la Sûreté du Québec. En plus du ratissage des berges et d'une demande de contrôle du déversement d'un barrage en amont pour réduire le débit de la rivière, l'opération fait appel à plusieurs équipes et techniques spécialisées : zodiacs, plongeurs, drones, hélicoptère, maîtres-chiens.

Les recherches, la surveillance et la vigie sont maintenues de manière intensive à partir de la soirée du 29 mai 2022 jusqu'au 5 juin 2022. Profitant d'une période de crue des eaux, la patrouille nautique reprend ses recherches le 9 juin 2022 et découvre le corps de

Mme [REDACTED] vers 13 h 5. Il flotte à la surface de la rivière à environ 1 m d'une berge très escarpée, plus de 3,5 km en aval du lieu de sa disparition.

Son décès est constaté sur place par deux policiers sur la base d'un état de mort évidente, selon les protocoles établis.

## **EXAMEN EXTERNE, AUTOPSIE ET ANALYSES TOXICOLOGIQUES**

Un examen externe a été réalisé le 9 juin 2022 à la morgue de Québec. Il a mis en évidence la présence de boue sur l'ensemble du corps et des signes de putréfaction avancée. Aucune lésion traumatique contributive au décès n'a été observée.

Aucune autopsie ni aucune analyse toxicologique n'ont été ordonnées.

## **ANALYSE**

### **Un tragique concours de circonstances**

Mme [REDACTED] est arrivée à Québec à l'hiver 2022 pour poursuivre des études de deuxième cycle à l'Université Laval.

Le 29 mai 2022, elle se rendait avec un groupe d'amis près du secteur du parc des Saules pour y visiter une collègue qui y était domiciliée. Sur place, il a été décidé d'aller en promenade au parc linéaire de la Rivière Saint-Charles en début de soirée. Ce lieu n'est pas connu pour avoir été le théâtre de noyades accidentelles et il est de plus en plus achalandé.

Au moment de la randonnée, le sol pouvait être humide et boueux par endroit en raison des précipitations abondantes des derniers jours, alors qu'il était tombé 60 mm de pluie en trois jours. C'est également en raison de ces précipitations et de la crue printanière que le niveau de l'eau, le débit et le courant de la rivière étaient anormalement élevés pour ce moment de l'année. Ces caractéristiques avaient d'ailleurs incité les promoteurs d'une activité aquatique de descente de rivière à annuler celle-ci en raison du danger encouru sur l'eau. En 25 ans, cette activité récurrente n'avait jamais été annulée pour cause de sécurité.

Dans ces conditions météorologiques, les pieds et les sandales de Mme [REDACTED] se sont salis de boue au cours de la randonnée. Pour y remédier, elle a voulu les nettoyer dans l'eau de la rivière en prenant appui sur de grosses pierres bordant le cours d'eau. Elle ignorait qu'elle allait s'exposer aux dangers de l'eau vive, elle qui n'était pas habile à la nage et ne connaissait pas les mesures de sécurité à prendre près d'un cours d'eau agité.

Après une glissade accidentelle sur la surface mouillée où elle avait posé le pied, elle a rapidement été emportée par le courant fort qui agitait l'eau très froide de la rivière. Dans de telles conditions et compte tenu que Mme [REDACTED] ne disposait d'aucune aide à la flottaison, son décès a vraisemblablement eu lieu dans les quelques minutes suivant sa chute.

La fenêtre temporelle pour la secourir était malheureusement très courte et tous les efforts déployés dans le cadre de la mission de sauvetage ont été vains.

## **Les noyades lors de la pratique d'activités récréatives non aquatiques en zone riveraine : une problématique bien documentée qui pourrait prendre de l'ampleur**

Au Québec, il faut savoir qu'environ un décès par noyade sur cinq survient lors d'activités dites non aquatiques. Ces décès, à l'instar de celui de Mme [REDACTED], ont pour particularité de se dérouler dans des circonstances où la victime se trouvait à proximité d'un plan d'eau non supervisé sans avoir l'intention d'entrer à l'eau, en n'y étant donc pas préparée.

Le caractère fortuit de tels accidents rend leur prévention plus difficile, notamment parce que les individus auront tendance à mal anticiper les risques. Des interventions agissant directement sur l'environnement riverain (par exemple les aménagements) peuvent être très efficaces, mais elles ne sont pas sans faille comme le démontre le présent cas où les berges étaient a priori peu à risque en condition météorologique normale et dans les limites de leur usage prévu. Aussi, les responsables du parc linéaire m'ont assurée que leur site respectait l'ensemble des principes contenus dans le *Guide des bonnes pratiques à l'intention des propriétaires et exploitants de sites riverains* produit en 2020 par la Société de sauvetage, allant souvent au-delà des mesures qui y sont proposées.

Bien que les eaux naturelles soient fréquemment en cause lors des décès par noyade au Québec (près des trois quarts de toutes les noyades y surviennent, tout particulièrement en rivière), il serait peu réaliste d'imaginer que toutes les berges puissent être sécurisées par des aménagements individuels. Ce constat est vrai autant pour le parc linéaire de la Rivière Saint-Charles, qui court sur 32 km, que plus largement au Québec, où les plans d'eau douce, les rivières et le fleuve représentent 22 % de la superficie de la province.

Or, dans le contexte où les citoyens revendiquent de plus en plus l'accès aux rivières et où différents projets de mise en valeur du territoire comme celui du parc linéaire de la Rivière Saint-Charles augmentent l'accessibilité aux berges au Québec, une réflexion sur les manières de rehausser et d'adapter la prévention des noyades aurait intérêt à être poursuivie systématiquement par les différents promoteurs de ces projets.

## **Les nouveaux arrivants : une population dont les besoins spécifiques en matière de prévention des noyades sont insuffisamment rencontrés**

Les communautés de nouveaux arrivants dont faisait partie Mme [REDACTED] sont parmi les priorités d'action identifiées par plusieurs instances intéressées par la sécurité aquatique, dont la Coalition canadienne pour la prévention des noyades. Elles forment un groupe particulièrement à risque en raison de la proportion élevée de leurs membres qui ont peu ou pas d'habiletés à la nage et qui entretiennent une peur et une méconnaissance de l'eau.

Dans le cadre de mon investigation, j'ai entendu des témoignages concernant cette crainte de l'eau liée au fait que plusieurs personnes ne savent pas bien nager et qu'elles fréquentent peu les plans d'eau. L'événement tragique qui fait l'objet de la présente investigation risque d'exacerber ce vécu dans la communauté d'appartenance de la victime et d'augmenter paradoxalement les risques engendrés par la méconnaissance de l'eau.

Or, actuellement, les activités et projets de développement réalisés au parc linéaire de la Rivière Saint-Charles sont, selon leurs promoteurs, planifiés et mis en œuvre dans un contexte où les besoins spécifiques des clientèles issues de l'immigration récente sont peu connus. On note que ces communautés participent peu aux activités de sensibilisation usuelles et qu'elles ne vont pas spontanément vers les instances pour s'impliquer dans l'élaboration de solutions visant à combler leurs besoins en matière de sécurité aquatique.

## **La pertinence de faire mieux**

La transition écologique et les changements démographiques que connaît le Québec requièrent que les stratégies de prévention des noyades évoluent pour mieux répondre aux défis et opportunités qu'ils représentent. Ces stratégies doivent notamment inclure les besoins des communautés traditionnellement moins visées par les efforts de prévention, dont les nouveaux arrivants, et tenir compte des aléas climatiques de plus en plus fréquents. Elles doivent le faire tout en continuant de s'inscrire dans le mouvement de rehaussement de l'accès aux berges, lequel a pour corollaire une hausse de l'exposition des citoyens aux bénéfiques, mais également aux risques liés aux eaux naturelles.

Or, mes interactions avec plusieurs parties prenantes et les documents que j'ai consultés dans le cadre de mon investigation m'amènent à constater que peu de mesures de prévention touchent spécifiquement les risques associés aux décès accidentels lors d'activités non aquatiques aux abords des rivières. Il en est de même en ce qui concerne la prévention de la noyade auprès des nouveaux arrivants, laquelle reste peu diversifiée et se concentre principalement autour de la promotion de cours de natation de survie.

À l'issue de mon investigation, je formule des recommandations pour une meilleure protection de la vie humaine. Ces recommandations visent à adapter les mesures de prévention des noyades lors de la pratique d'activités non aquatiques près de plans d'eau naturels et à les intensifier auprès des communautés issues de l'immigration récente à risque accru de décès par noyade. J'ai eu l'occasion d'en discuter préalablement avec les organisations concernées. À titre d'information et de prévention, il serait judicieux d'envoyer une copie du présent rapport à l'Université Laval.

## **CONCLUSION**

Mme [REDACTED] est décédée par asphyxie lors d'une noyade.

Il s'agit d'un décès accidentel.

## **RECOMMANDATIONS**

Je recommande à la **Division de la Foresterie urbaine et de l'horticulture de la Ville de Québec** de :

- Examiner des options d'aménagement, de signalisation ou toute autre intervention de protection jugées utiles et raisonnables pour prévenir les décès accidentels par noyade survenant lors d'activités non aquatiques pratiquées au parc linéaire de la Rivière Saint-Charles. Au besoin, je l'encourage à prendre contact avec la Société de sauvetage du Québec pour bénéficier de son expertise-conseil ;
- Inclure dans son entente avec la Société de la Rivière Saint-Charles des dispositions pour faciliter la participation des communautés de nouveaux arrivants à ses activités publiques pour leur permettre de profiter en toute sécurité des bienfaits du parc linéaire.

Je recommande à la **Société de sauvetage du Québec** de :

- Mettre à la disposition des communautés de nouveaux arrivants les plus vulnérables aux décès par noyade des outils adaptés à leurs besoins en matière de sécurité aquatique aux abords des plans d'eau naturels en concordance avec sa mission de favoriser les interactions sécuritaires avec l'eau afin de prévenir les noyades.

---

Je soussignée, coroner, reconnais que la date indiquée, et les lieux, les causes, les circonstances décrits ci-dessus ont été établis au meilleur de ma connaissance, et ce, à la suite de mon investigation, en foi de quoi j'ai signé, à Montréal, ce 11 décembre 2023.



Dre Sarah-Amélie Mercure, coroner

Version dénominalisée